

# Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL** du 22 septembre 2015

**Présents** : - ASTRIC Marc - AT Georges - FEDOU Nicolas - CALASTRENG Jacqueline - FLAGEL Magali - GRATIAS Valérie - JOING Magaly - MAHOUT Vincent - MELENDO Rose-Marie - OULIE Joël - TOMASEK Claudie - TAPPARO Fabienne - VIEULLES Gilles.

**Absents excusés (avec procuration)** : ARTIS Régis (procuration à Marc ASTRIC).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absente** : TAULEIGNE Nathalie.

**Secrétaire de séance** : TOMAZEK Claudie.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

✓ **Approbation procès-verbal de la réunion Conseil Municipal du 25/08/2015.**

## **1/ DELIBERATION N°1 : Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).**

Cet agenda correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, pour respecter les règles d'accessibilité.

La demande limite de dépôt des Ad'AP auprès des services de l'Etat est fixé au 27 septembre 2015.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) sur 9 ans.

☞ **Votants** : 14 (dont 1 procuration) Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0 .

## **2/ DELIBERATION N°2 : ACCUEIL PERISCOLAIRE : tarification exceptionnelle cantine et garderie.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que trop souvent :

1/ les enfants sont accueillis en cantine alors que les repas ne sont pas commandés : il est proposé une majoration égale au prix du repas.

2/ les enfants accueillis en garderie sont récupérés après l'heure par leurs parents : il est proposé que tout dépassement d'horaire sera pénalisé de 5 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1/approuve les pénalités financières ci-dessous indiquées :

Accueil périscolaire	Jours, Horaires	Tarifs en vigueur	Pénalité financière	Coût Total
CANTINE Maternelle	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	2.70 €	2,70 €	<b>5.40 €</b>
CANTINE Élémentaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	3.40 €	3.40 €	<b>6.80 €</b>
GARDERIE du soir	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 17h00-18h30	1€50	5 €	<b>6.50€</b>
GARDERIE du mercredi	Mercredi 12h00-13h00	1€	5€	<b>6€</b>

2/ décide de les appliquer à compter du 28 septembre 2015.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 1

### **3/ DELIBERATION N°3 : ACCUEIL PERISCOLAIRE : Recrutement de bénévoles.**

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1/ de faire appel à des bénévoles sur le temps périscolaire.

2/ que ces interventions soient cadrées au moyen d'une convention réglant les conditions d'organisation et de déroulement au sein des temps d'activités.

Le bénévole est couvert par l'assurance responsabilité civile de la commune au motif suivant : il s'agit d'une personne qui participe de façon occasionnelle à un service public communal.

Après avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de bénévolat.

Votants : 14 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **3/ INFORMATIONS DIVERSES.**

- **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : réunion du 21 septembre 2015 à Villenouvelle**

Itinérance mise en place avec le recrutement d'une nouvelle éducatrice de jeunes enfants.

Démarrage dès la semaine prochaine.

Villenouvelle recevra le **RAM** tous les mardis matin, même pendant les vacances scolaires.

Réunion jeudi soir 24 septembre avec l'ensemble des assistantes maternelles.

Fin de la séance à 20h15